

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT  
INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2023**

***Convocations adressées le 29 novembre 2023***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués présents : 4 titulaires – 2 suppléants  
Nombre de délégués votants : 6

**Membres présents :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Thibault COLON, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Brice DROINEAU.

**Membres excusés :**

Madame Nathalie SAVATON (suppléée par Monsieur Thibault COLON), Monsieur Pierre-Alain ROIRON (a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Madame Betsabée HAAS (a donné pouvoir à Madame Cathy SAVOUREY), Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Monsieur Patrick MICHAUD).

**Membres suppléants présents non votant:**

0

**Pouvoir :**

3

**CS231205-02 – INSTITUTIONS – ELECTION A LA 1ERE VICE-PRESIDENCE**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Suite à la démission de Monsieur Pierre-Alain ROIRON de ses fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte pour le Développement et l'Aménagement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire, il convient de procéder à une nouvelle élection pour remplacer le siège vacant à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence.

Conformément à l'article L.5211-1 du CGCT transposant les dispositions de l'article L.2121-21, l'élection devra se dérouler à bulletin secret à la majorité absolue, sauf si le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Si après deux tour de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Le procès-verbal de l'élection figure en annexe de la délibération

Monsieur Bruno FENET propose de voter à main levée, ce qui a été accepté à l'unanimité.

Après recensement des candidatures pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président(e), Monsieur Bruno FENET fait part de la candidature de :

Monsieur Philippe FOURNIÉ

Il est procédé à un vote à main levée au scrutin uninominal et les opérations du premier tour de scrutin donnent les résultats suivants :

Nombre de votants:	9		
Vote contre:	0		
Abstention:	0		
Suffrages exprimés :	9		
Monsieur Philippe FOURNIÉ	a obtenu	9 voix	

Monsieur Philippe FOURNIÉ est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5721-1,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 6 à 8,

**Vu** les résultats du scrutin,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PROCLAME** Monsieur Philippe FOURNIÉ 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité (9 voix pour).**